

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)
Après la séparation des Chambres, dit-il, il faut que soit tranché le cas de nos collègues condamnés.
M. POINCARÉ. — Soyons tranquilles, les secrets arrivés de la Chambre seront soigneusement gardés.
M. BERTHON. — Vous entendez, le Gouvernement fera arrêter ses adversaires politiques.
M. POINCARÉ. — J'ai dit que tous ceux qui sont condamnés en vertu d'un jugement délinquant, accomplissent leur peine.

Une bataille évitée

M. GARCHERY proteste alors contre les séances de nuit.
Les députés de tous les partis sont là. Ils sont plus de 500 et tous excités. Comme M. Erard et ses amis socialistes interrompent M. Garchery, les communistes tentent un geste d'attaque en masse contre les bancs socialistes. Heureusement, M. B. rthé, questeur, s'oppose à la vague communiste et l'incident ne va pas plus loin.
M. BLUM monte alors à la tribune et déclare que la question de l'amnistie ne pourra être mise à l'ordre du jour qu'après la prochaine réunion de la conférence des présidents. Il se dit, en principe, opposé aux séances de nuit.
Les députés de droite et les communistes persistent à demander le renvoi à demain de la suite de la discussion de la réforme électorale.
Le scrutin est alors ouvert et le président BOUSSOUY déclare la séance suspendue jusqu'à 21 h. 30, à cause du pontage.

Le débat sur le recrutement de l'armée à la Chambre

La Chambre a repris hier matin la discussion du projet sur le recrutement de l'armée. Sur l'art. 7, fixant les avantages accordés aux fonctionnaires qui auront accompli plus de temps de service normal, on adopte un amendement de M. PHILIPPOTEAUX tendant à donner aux agents des chemins de fer, ainsi qu'un autre du même auteur, tendant à accorder aux agents des chemins de fer, secondaires qui sont restés en pays envahis, les bénéfices des années d'inscription pour le calcul de leur retraite.
Après avoir voté une addition de M. Brou, assurant le maintien de l'emploi aux employés des services concédés pendant leur service militaire, on adopte un amendement de M. PHILIPPOTEAUX tendant à soumettre en temps de guerre tout corps organisé aux lois militaires et le début de l'article 9 qui interdit le droit de vote à tous les militaires en dans l'exercice de leurs fonctions. La séance est ensuite levée.

La terreur en Russie

DES EXECUTIONS EN MASSE ; DES PERSONNES ARRETEES PAR MILLIERS
On apprend de Varsovie qu'un détachement de volontaires de la Tcheka aurait complètement anéanti, dans le Kouban, tout un groupe d'émigrés qui commandait un ancien lieutenant de l'armée russe. Les exécutions ont été précédées de nombreuses arrestations de personnes appartenant à la Tcheka. Les victimes ont été exécutées en masse, dans le Kouban, dans les environs du village de Gulska (Caucase septentrional) et les survivants ont été relâchés. Les militaires ont été tués en masse, à l'exception d'un petit nombre de blessés. Le lieutenant Blesnow, très grièvement blessé, a succédé pour ne pas tomber aux mains de Bolcheviki.
A la suite de cette exécution, la Tcheka aurait fait opérer, dans les régions de Tchikwa et Pien-trava, de nombreuses arrestations de personnes appartenant à la Tcheka. Quarante personnes arrêtées auraient été exécutées immédiatement, sans jugement.
D'autre part, des volontaires arrivés de Moscou disent qu'environ 12.000 personnes ont été arrêtées dans la région industrielle de la capitale russe depuis l'assassinat de Voloff. La plupart des personnes arrêtées sont des ouvriers.

UN PECHEREUR S'EST NOYE A HARNES

Un pêcheur, paraissant âgé de 60 ans environ, péchait narécant dans le canal, monté sur un banc, ayant sous ses pieds un peu de paille, elle chavira et le pauvre vieux fut précipité dans l'eau assez profonde. Quand on parvint à le retirer, il avait cessé de vivre. On le considéra comme un homme âgé et on ne put pas identifier son corps. D'autres pêcheurs prétendent qu'il devait habiter Billy-Montigny ou Rouvry. Noms. Toutes les recherches faites à Billy-Montigny furent vaines. Une lettre adressée au noyé : taille, 1 m. 75 environ, forte corpulence.
Les personnes qui peuvent donner des renseignements sur ce malheureux sont priées d'en informer le bureau de police d'Harnes.

UN MINEUR TUÉ EN GARE DE MERICOURT-SOUS-LENS

M. Louis Almont, wagonnier à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Méricourt, qui dirigeait des manœuvres dans les voies de garage, signala à l'ouvrier mineur Louis Prévost, président de la Chambre de Rouvry-Nourmes, qu'il y avait un wagon qui contenait du charbon dans les voies.
Malgré les recommandations réitérées, Prévost continua son travail. Il fut renversé par une rame de wagons, qui lui passa sur le corps. Le mineur imprudent fut tué sur le coup.

LEGIION D'HONNEUR

On publie les nominations suivantes dans l'ordre de la Légion d'honneur :
Maître de Commerce, Chevalier : MM. Louis DELEPOTTE, président de la Chambre syndicale du bâtiment et travaux publics de la région de Lille ; Emile-Alphonse Desfontaine, ouvrier Diebler à Lille ; Paul-Louis Le Blanc, président honoraire du syndicat des instituteurs de la région de Lille et d'Étoupes de France.

Les réceptions

du commandant Byrd et de ses compagnons

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le commandant Byrd et ses compagnons partirent samedi de Paris à midi, pour arriver à CALAIS à 19 h. 10. Ils furent reçus à la mairie de Calais où ils apposèrent leur signature sur le livre d'or. Ils se rendirent ensuite à l'hôtel de la Ville de DUNKERQUE où ils reçurent une médaille et on se retrouva avec les membres du Commerce américain. A 17 h. 45, départ pour LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, avec les Chambres de Commerce américaines ; à 20 h. 45, banquet au Touquet. M. Vogner, secrétaire général adjoint de la Compagnie de Nord représentera sollicité dans ces différentes cérémonies.
« CITOYEN D'HONNEUR » DE DUNKERQUE
Au passage de Byrd à Dunkerque, la Municipalité de cette ville lui décerna le titre de : Citoyen d'honneur de Dunkerque.
M. Kenech, directeur du service d'information du gouvernement français en Amérique, adressa immédiatement à M. Charles Valentin une dépêche pour le féliciter de son geste.
Donc, samedi arriveront à Dunkerque les aviateurs américains, la déléguée des Chambres de Commerce américaines, et les représentants de l'ambassade du consulat général des Etats-Unis à Paris : soit en tout environ 80 personnes.
LE PROGRAMME DE LA RECEPTION
Voici à peu près les grandes lignes du programme de la réception de Dunkerque :
A 16 heures, réception des aviateurs et de la délégation américaine à la Chambre de Commerce.
A 17 heures, réception à l'hôtel de Ville. La Musique du 110e, sera massée devant la Mairie où elle exécutera l'Hymne Américain, la Marseillaise. Elle donnera en outre un concert pendant la réception.
Le titre de citoyen d'honneur de la Ville de Dunkerque sera conféré au commandant Byrd par le maire de Dunkerque, en témoignage d'affection et de liaison entre les deux nations. En attendant la remise officielle de son diplôme, des médailles aux armes de la Ville seront offertes aux aviateurs américains.
Après le dîner, le professeur Gibbons, de l'Université de Princeton, ancien collaborateur intime du président Wilson et qui écrit des livres très remarqués sur les différents ports français assistera à la réception.
Ve peu de laps de temps laissés à l'organisation d'une telle réception, le véritablement « Américain » le Maire de Dunkerque invite ses concitoyens à pavoiser la ville aux couleurs françaises, drapeaux et américaines.
Les choses seront définitivement mises au point pendant la journée de vendredi. On parle aussi de l'exécution de la « cantate à Jean Bart » par la Jeune France devant la statue du vaillant marin.

Les aviateurs américains reçus par le Président de la Chambre

M. Fernand Boussouy, président de la Chambre des députés, a reçu hier matin, dans les salons de la présidence, le commandant Byrd et ses compagnons, qui lui ont été présentés par M. Whipple, chargé d'affaires des Etats-Unis.
M. Fernand Boussouy a vivement félicité les aviateurs américains. Au cours de la conversation cordiale qui a suivi, le commandant Byrd a insisté sur la pensée qui l'a animé, ainsi que ses compagnons, de traverser les liens entre les deux grandes républiques.
Un déjeuner au ministère du commerce
M. Bokanowski, ministre du Commerce et de l'Aéronautique, a offert à midi, au ministère du Commerce, un déjeuner en l'honneur du commandant Byrd et de ses compagnons de l'Amérique, ainsi que de MM. Chamberlin et Levine.
Les aviateurs ont été reçus ensuite au Cercle Interallié.

LE PAIN BAISSERA-T-IL DANS LE NORD ?

Aujourd'hui, à la Préfecture du Nord, se réunira la Commission consultative des farines.
En raison de la baisse des cours de blés et de farines, on croit pouvoir escompter une diminution du coût du pain.

UN OUVRIER VICTIME D'UN TRAGIQUE ACCIDENT A MAUBEUGE

Hier (samedi), vers 14 heures, un ouvrier peintre, M. Desobry, demeurant à Mouscron (Belgique) et travaillant au service de M. François de Man, entrepreneur de peinture à Maubeuge, était occupé sur le toit d'une véranda, à la peinture de la toiture. Il a été précipité de la hauteur de 10 mètres et est mort sur le coup.
Les personnes qui peuvent donner des renseignements sur ce malheureux sont priées d'en informer le bureau de police d'Harnes.

LES DOCKERS DUNKERQUEOIS SUSPENDRONT LEUR TRAVAIL CE MATIN

Aujourd'hui vendredi devant le Tribunal civil de Dunkerque le procès de principe intenté par le Comité de Défense patronal au Syndicat unitaire du Port, en raison des suspensions de travail qui se sont produites malgré le contrat portuaire existant entre les deux parties.
A ce sujet une assemblée générale des dockers a eu lieu jeudi soir, salle l'Avenir. Il y a eu décidé notamment à la presque unanimité qu'un arrêt de travail aurait lieu ce matin, et que les dockers américains, pour manifester leur force et leur esprit de discipline, se rendraient à l'audience qui est publique.
Des mesures d'ordre ont été prises pour qu'aucun incident ne se produise.

EN DEUX LIGNES

Seattle. — Arion commercial tomba dans les Washington, 4 noy.
Buenos-Ayres. — Train transport prof. et élèves école milit. Chili tamponné. 10 morts, 30 blessés.
L'été n'était pas de son sang ? Qui le savait ? Qui le saurait jamais ? Et qu'importe, après tout, si continuait les traditions de sa race ?
Mais l'image d'Irène lui apparut soudain, dans toute sa splendeur, avec le charme troublant qu'il avait tant aimé et dont il avait cruellement souffert...
Alors, reprenant son employable froid :
— N'insistez pas, monsieur, et ne m'obligez pas à prendre d'autres dispositions. Je suis arrivée pour vous et pour moi. Laissez donc dormir votre mère en paix... et qu'elle soit pardonnée.
— Mais ne puis-je savoir ?
— A quel bon ? murmura le diplomate d'un ton las. Vous ne l'avez pas connue ! Acceptez plutôt mes propositions. Prenez votre arrière-pensée à l'argent que je vous offre... il vous aidera à faire votre vie. Allez chez mon notaire, M. Trentain, 32, rue du Bac... Il vous remettra ce que je vous ai promis... J'ai confiance en votre parole...
Pierre fit un violent effort sur lui-même pour réprimer un sanglot.
— Que lui servirait-il de lutter ?
Il était inutile, pour le moment, de prolonger cette douloureuse visite.
— Monsieur, balbutia-t-il, vous serez obéi...
— Puis, il demanda encore, d'une voix tremblante :
— Où se sentait au fond de lui-même, plus troublé qu'il ne voulait le laisser paraître par le fait même de la sincérité de son interlocuteur.
Un moment, il hésita :
— N'aurait-il pas tort ? N'aurait-il pas tort de se laisser aller à ce désir de voir le regard d'Irène se fixer sur lui avec une assurance si joyeuse ?

COUR D'ASSISES DU NORD

Un douanier prévaricateur de Saily-lez-Lannoy condamné à 1 an de prison

Dans le courant du mois de novembre 1926, le service des Douanes avait été avisé que des fraudeurs introduisaient en France du tabac d'Inde d'une contenance automobile grâce à la complicité du préposé Lallemand Albert, de la brigade de Saily-lez-Lannoy. Ce dernier était fréquemment à la garde seule du barrage de Saily-lez-Lannoy. Le préposé Lallemand avait été condamné à 1 an de prison.

Le 9 décembre 1926, au matin, le brigadier Lallemand et le préposé Girard se portaient en embuscade à la ferme des terres de Saily, à 400 mètres environ de la frontière ; ils observèrent Lallemand qui, de service sur la route du Pavé du Try, avait saisi la garde du barrage vers 7 h. 15. Il vit venir Lallemand s'entretenant avec un cycliste qui s'éloigna vers l'intérieur ; à 7 h. 40, une forte automobile noire torpédo arriva de l'intérieur et s'arrêta au barrage.
Lallemand livra passage sans explications et sans examen du véhicule qui pénétra en Belgique ; à 8 h. 30, la même automobile revint de Belgique ; Lallemand lui ouvrit la barrière sans explications et la voiture repartit. Les deux collègues de Lallemand sortirent alors de leur cachette et menacèrent le chauffeur qui s'arrêta, descendant précipitamment du véhicule et prit la fuite, poursuivi par le brigadier Lallemand et par les policiers.
Lallemand fut arrêté ; il était porteur de dix grammes de tabac en vrac et quinze grammes de cigarettes d'origine étrangère ; l'automobile contenait 150 kilos de tabac renfermant 382 kilos de tabac saisi.
Lallemand a fait des aveux et a été condamné à 1 an de prison avec sursis de 2 ans.

CUPIDON, COMPLICE DES FRAUDEURS

Un début de novembre 1926, ayant accepté l'invitation d'un certain Dufour qui lui avait parlé de moyens de gagner de l'argent, Lallemand avait fait connaissance avec un nommé Desbonnet Louis, Rigolo Paris et Dewulf Ernest, dit « Petit Ernest » et de Cossement Benjamin Desbonnet chez qui il dina à Mouscron lui proposa de laisser entrer en fraude par voiture automobile du tabac d'Inde, d'une contenance de 400 kilos ; Lallemand accepta avec le sentiment — il le laisse entendre — qu'en agissant ainsi, il se rendait favorable à une démolition de la douane par les fraudeurs. Lallemand a fait des aveux et a été condamné à 1 an de prison avec sursis de 2 ans.

LE VERDICT

Le Jury cependant ne se rend pas à ces raisons, il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes, mais son verdict est affirmatif et LALLEMAND, DUFOUR, EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON.
D'autre part, l'Administration des Douanes, partie civile, obtient entière satisfaction.

Infanticide à Saint-André-lez-Lille

ANNA KOKUT, INCULPÉE D'INFANTICIDE A SAINT-ANDRÉ, A ÉTÉ ACQUITTÉE. Elle était âgée de 24 ans, elle est mariée à Me Gustave Vanhocke, du bureau de Lille.

Un grave accident d'autos à Grande-Synthe

IL A FAIT QUATRE VICTIMES DONT DEUX LILLOIS QUI SONT GRIEUVEMENT BLESSÉS
Un terrible accident d'automobile s'est produit hier à Grande-Synthe. Vers 11 heures, exposés devant les portes de la Gare de Grande-Synthe, deux autos se sont rencontrées. Cet accident qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves, occasionna quatre graves blessures aux quatre occupants d'une des voitures. Deux des voyageurs blessés, MM. Leroux et Motte, de Fives-Lille, furent relevés et transportés à l'hôpital où M. le docteur Carlier constata des fractures du crâne et pratiqua une double opération du crâne.
M. Deglaire, de Paris, qui se trouvait sur la même voiture a été également hospitalisé, mais grièvement blessé. Les quatre victimes ont été accablées de soins et transportées à l'usine des Deux-Synthes où des soins pressés lui furent prodigués. Les deux voitures sont hors d'usage. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Le faux alibi de l'auteur présumé du crime du Quosnoy

DES TÉMOIGNAGES ENTENDUS ÉTABLISSANT QUE GRIGOLATO A MENTI
M. Borel, juge d'instruction, a entendu hier deux nouveaux témoins de deux localités des environs du Quosnoy, chez lesquels Grigolato avait séjourné pendant son séjour au Quosnoy, se serait rendu dans la journée du 20 décembre 1926. On sait que Grigolato a toujours affirmé être parti du Quosnoy le 19 décembre. Or il est évident que Grigolato n'est parti du Quosnoy que le 20 décembre 1926.
Le même jour Grigolato a été vu par le préposé Delbecque le 19 novembre 1926 en compagnie de la demoiselle Milleville et de deux ou trois individus au Café des Trois Bouillottes à Templeuve (Belgique). Desbanos a donc été entendu et chez lui à Mouscron les sommes convenues.
Dans une lettre du 3 mars 1927 figurant au dossier et à qui a été légalisée par la mairie de Mouscron, Desbanos a écrit qu'il est le seul coupable de l'affaire Grigolato.
Cossement Benjamin est marchand de beurre et œufs à Mouscron ; il fait l'objet d'un mandat d'arrêt mais n'a pu être appréhendé. Desbanos a été arrêté et est en prison, vers à Lallemand la somme de 800 francs ; il faisait partie de l'Association des contrebandiers. La dame Delbecque, cabaretière à Lannoy confirme que Lallemand est resté dans son pays pendant une première fois avec un homme seul et une seconde fois avec quatre personnes.
Cossement n'a encouru qu'une condamnation pour ivresse en Belgique ; il est assés habitué à la prison.
Dewulf Ernest a fait l'objet d'un mandat d'arrêt, mais il s'est enfui en Belgique et n'a pu être interrogé. Lallemand a reconnu avoir été un complice de l'affaire Grigolato présentée et il a toujours affirmé que Dewulf jouait dans l'association des fraudeurs le rôle d'écouleur ; c'est lui qui venait soit à pied soit à bicyclette au Chemin du Try à la recherche de la voiture et de l'écouleur. L'automobile pouvait passer la frontière impunément.
Dewulf a trois condamnations pour vol ; sa moralité est douteuse et il est très médiocrement noté.
LES DÉBATS
Parallèlement dirigés par le Président Brosson, les débats ne traînent pas. L'affaire d'ailleurs, n'est pas compliquée ; elle est ra-

SEANCE DE NUIT TRÈS MOUVEMENTÉE A LA CHAMBRE

SEANCE DE NUIT TRÈS MOUVEMENTÉE A LA CHAMBRE

La séance de nuit de la Chambre commença à 21 h. 30 et le Président fait connaître que les membres de cette Chambre qui sont partis de Douanes le 7er octobre 1926. L'ensemble des renseignements recueillis sur son compte lui est favorable ; toutefois à Saily-lez-Lannoy il s'est montré d'une conduite défectueuse. L'accusé est un jeune homme blond qui n'a pas l'air d'un malfaiteur. Il manifeste des regrets qui paraissent sincères.
Lallemand a été admis dans le service des Douanes le 7er octobre 1926. L'ensemble des renseignements recueillis sur son compte lui est favorable ; toutefois à Saily-lez-Lannoy il s'est montré d'une conduite défectueuse. L'accusé est un jeune homme blond qui n'a pas l'air d'un malfaiteur. Il manifeste des regrets qui paraissent sincères.
Lallemand a été admis dans le service des Douanes le 7er octobre 1926. L'ensemble des renseignements recueillis sur son compte lui est favorable ; toutefois à Saily-lez-Lannoy il s'est montré d'une conduite défectueuse. L'accusé est un jeune homme blond qui n'a pas l'air d'un malfaiteur. Il manifeste des regrets qui paraissent sincères.
Lallemand a été admis dans le service des Douanes le 7er octobre 1926. L'ensemble des renseignements recueillis sur son compte lui est favorable ; toutefois à Saily-lez-Lannoy il s'est montré d'une conduite défectueuse. L'accusé est un jeune homme blond qui n'a pas l'air d'un malfaiteur. Il manifeste des regrets qui paraissent sincères.

INTERVENTION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. SARRAUT monte à la tribune et déclare : « Si l'intérieur, ce n'est pas pour convaincre les membres de cette Chambre qui sont partisans de scrutin d'arrondissement, mais pour répondre aux membres de la majorité qui ont soutenu le ministère d'un national de leur vote et qui lui reprochent de commettre une sorte d'infraction au pacte d'union nationale. Le Gouvernement n'oublie pas combien votre concours lui a été précieux (Exclamations ironiques). »

MM. SARRAUT, BLUM ET GUERIN DOIVENT DESCENDRE DE LA TRIBUNE. — SUSPENSION DE SEANCE

A partir de ce moment, le Ministre de l'Intérieur n'arrive pas à pouvoir faire entendre

LA DEMISSION DE M. COMPERE-MOREL, COMME RAPORTEUR DU BUDGET DE L'AGRICULTURE

A la suite de la décision prise par M. Comper-Morel, de se démettre de ses fonctions de rapporteur du Budget de l'Agriculture, le groupe socialiste de la Chambre qui a approuvé la décision du député du Gard, a écrit une lettre rendue publique, lui adressant un blâme et l'a invité à donner sa démission de membre de la Commission des Finances.
A la suite de la décision prise par M. Comper-Morel, de se démettre de ses fonctions de rapporteur du Budget de l'Agriculture, le groupe socialiste de la Chambre qui a approuvé la décision du député du Gard, a écrit une lettre rendue publique, lui adressant un blâme et l'a invité à donner sa démission de membre de la Commission des Finances.

ARTISANAT FRANÇAIS

Dimanche 10 juillet, réunion des membres du bureau à 10 heures au siège.

L'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE L'ÉCOLE DU MOULIN

Le dimanche 10 juillet, à 10 h. 30, dans la cour de l'école de la rue Chauzy, aura lieu l'inauguration du Monument, pour perpétuer le souvenir des Anciens élèves de l'école morts pour la France pendant les tourments 1914-1918. La Commission de l'Amicale invite à cette cérémonie les familles qui en ont été privées par décès. Les sociétaires et amis, MM. Delahaye, directeur de l'école, et autres, seront par les élèves de l'école, quelques chœurs de circonstance.

GRÈVE DE DOUANIERS EN BELGIQUE

Une enquête administrative est ouverte en Belgique, au sujet de la grève des douaniers, à laquelle se livrent plusieurs douaniers sur le territoire de la Belgique. Pour la première fois des douaniers ont affirmé, Grigolato se trouvait aux environs du Quosnoy le 20 décembre et le jour de son arrestation. L'enquête a été confiée au juge Grigolato et il a été constaté que Grigolato se trouvait aux environs du Quosnoy le 20 décembre et le jour de son arrestation. L'enquête a été confiée au juge Grigolato et il a été constaté que Grigolato se trouvait aux environs du Quosnoy le 20 décembre et le jour de son arrestation.

CARNET

NECROLOGIE. — On annonce la mort de Madame CORDIER, née COSTANIE, épouse de M. Gabriel Cordier, président de la Commission d'Administration de la Compagnie des Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée, régente de la Banque de France.
Les obsèques de Madame Cordier ont eu lieu à Saint-Germain-Laval (Rhône).
Nous présentons à M. Gabriel Cordier nos vives condoléances.
— Les personnes qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de M. Léon Jacquemont, médecin, père de M. le docteur Maurice Jacquemont et de M. André Jacquemont, chirurgien dentiste, décédé à Wastresle le 5 juillet 1927 dans sa 73e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux obsèques solennelles qui auront lieu le samedi 9 juillet à 10 heures en l'église Saint-Macloud (centre).
L'assemblée à la maison mortuaire, 15, rue de la Poste à 9 h. 45.
La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue
ARRÊSTATION
Le service de la Sûreté a mis en état d'arrestation, hier matin, vers 3 heures, boulevard de Reims, le nommé Bronzino Francis, âgé de 35 ans, ouvrier cimetière, demeurant en baraquement rue David d'Angers. Celui-ci, frappé d'un arrêté d'expulsion depuis le 23 janvier 1921, était encore présent dans nos murs.
DESCENTE DE PARQUET
Le vol audacieux dont a été victime M. Verboord-Bosquet, jouant rue de la Gare, a été commis à 4 heures de la journée d'hier. Le parquet de Lille, dans notre ville.
Les magistrats le composant, accompagnés de M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, ont conduit l'enquête, ont visité minutieusement les lieux, reconstituant la scène du vol.
De précieuses indications ont été recueillies, après qu'il le Parquet a regagné Lille.
Celle affaire a été confiée au service de M. Lallemand, qui a un commerce infiniement honorable, est l'objet de recherches actives.
EXÈCS DE VITESSE
Des procès-verbaux ont été rédigés contre deux chauffeurs trop pressés : MM. C. Eugène, 30 ans, constructeur, rue de l'Alma ; D.A., Paul, 38 ans, fabricant, rue Gaspard à



une seule parole, les députés de droite et les communistes criant : « Plus haut ! plus haut ! ». Mais bien entendu, le Ministre de l'Intérieur ne peut donner la parole et il se décide à descendre de la tribune. Les gauches s'applaudissent lorsqu'il regagne sa place.
M. LÉON BLUM lui succède à la tribune.
— Mon parti, s'écrie M. Léon Blum, a été mis en cause, mais je n'espère pas pouvoir me faire entendre. (Violentes protestations de droite).
M. Léon Blum prend également le parti de quitter la tribune et au milieu des applaudissements des gauches, il rejoint sa place.
M. GUERIN monte à la tribune, mais au retour des gauches, il est arrêté et se décide à suspendre la séance.

LA DEMISSION DE M. COMPERE-MOREL, COMME RAPORTEUR DU BUDGET DE L'AGRICULTURE

A la suite de la décision prise par M. Comper-Morel, de se démettre de ses fonctions de rapporteur du Budget de l'Agriculture, le groupe socialiste de la Chambre qui a approuvé la décision du député du Gard, a écrit une lettre rendue publique, lui adressant un blâme et l'a invité à donner sa démission de membre de la Commission des Finances.

ARTISANAT FRANÇAIS

Dimanche 10 juillet, réunion des membres du bureau à 10 heures au siège.

L'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE L'ÉCOLE DU MOULIN

Le dimanche 10 juillet, à 10 h. 30, dans la cour de l'école de la rue Chauzy, aura lieu l'inauguration du Monument, pour perpétuer le souvenir des Anciens élèves de l'école morts pour la France pendant les tourments 1914-1918. La Commission de l'Amicale invite à cette cérémonie les familles qui en ont été privées par décès. Les sociétaires et amis, MM. Delahaye, directeur de l'école, et autres, seront par les élèves de l'école, quelques chœurs de circonstance.

GRÈVE DE DOUANIERS EN BELGIQUE

Une enquête administrative est ouverte en Belgique, au sujet de la grève des douaniers, à laquelle se livrent plusieurs douaniers sur le territoire de la Belgique. Pour la première fois des douaniers ont affirmé, Grigolato se trouvait aux environs du Quosnoy le 20 décembre et le jour de son arrestation. L'enquête a été confiée au juge Grigolato et il a été constaté que Grigolato se trouvait aux environs du Quosnoy le 20 décembre et le jour de son arrestation.

CARNET

NECROLOGIE. — On annonce la mort de Madame CORDIER, née COSTANIE, épouse de M. Gabriel Cordier, président de la Commission d'Administration de la Compagnie des Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée, régente de la Banque de France.
Les obsèques de Madame Cordier ont eu lieu à Saint-Germain-Laval (Rhône).
Nous présentons à M. Gabriel Cordier nos vives condoléances.
— Les personnes qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de M. Léon Jacquemont, médecin, père de M. le docteur Maurice Jacquemont et de M. André Jacquemont, chirurgien dentiste, décédé à Wastresle le 5 juillet 1927 dans sa 73e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux obsèques solennelles qui auront lieu le samedi 9 juillet à 10 heures en l'église Saint-Macloud (centre).
L'assemblée à la maison mortuaire, 15, rue de la Poste à 9 h. 45.
La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue
ARRÊSTATION
Le service de la Sûreté a mis en état d'arrestation, hier matin, vers 3 heures, boulevard de Reims, le nommé Bronzino Francis, âgé de 35 ans, ouvrier cimetière, demeurant en baraquement rue David d'Angers. Celui-ci, frappé d'un arrêté d'expulsion depuis le 23 janvier 1921, était encore présent dans nos murs.
DESCENTE DE PARQUET
Le vol audacieux dont a été victime M. Verboord-Bosquet, jouant rue de la Gare, a été commis à 4 heures de la journée d'hier. Le parquet de Lille, dans notre ville.
Les magistrats le composant, accompagnés de M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, ont conduit l'enquête, ont visité minutieusement les lieux, reconstituant la scène du vol.
De précieuses indications ont été recueillies, après qu'il le Parquet a regagné Lille.
Celle affaire a été confiée au service de M. Lallemand, qui a un commerce infiniement honorable, est l'objet de recherches actives.
EXÈCS DE VITESSE
Des procès-verbaux ont été rédigés contre deux chauffeurs trop pressés : MM. C. Eugène, 30 ans, constructeur, rue de l'Alma ; D.A., Paul, 38 ans, fabricant, rue Gaspard à

CASINO THEATRE

« A T. us les Diabla »
Tel est le titre de la Super-Revue qui sera donnée samedi, dimanche, matinée et soirée, lundi en soirée, avec Zolner, des Folies Bergères ; Suzanne Marville, de l'Opéra de Monte-Carlo, deux actes et un prologue de Bertin-Maubon. Adaptation musicale de Courtruy. 15 tableaux, 30 costumes, 15 décors.
Les succès du grand spectacle comique Mireille et Lucie Volt, dansent l'Opéra de Monte-Carlo, Les 6 Zizi Girls, Constant Marco, la divette Vera Jolly et le chanteur Marcellin, de l'Edorado.
Finesses, esprit, agréable, agréable, parent de la scène.
Il sera prudent de louer ses places. Location, 12, Place de la Liberté. Téléphone 13-14.

BOULETTON DU 8 JUILLET 1927. — N° 61

le CALVAIRE d'une AMOUREUSE

Grand roman d'Aventures et d'Amour par Guy de Téramond

Vous le pouvez !, vous agirez en mâchant homme, veillez tout... et puis, ajoutant, il vous y perdrez !... Si vous suivez ma volonté... et vous m'obéirez, mon notaire vous compère cinq cent mille francs... C'est fait de la voir mère...
Il n'aurait pas qu'il la lui avait déjà rendue, qu'elle l'avait gaspillée et que c'était par unique pillé qu'il se montrait aussi généreux envers le malheureux fils d'Irène.
Mais Pierre s'était dressé, un éclair dans les yeux :
— Gardez votre argent, monsieur ! s'exclama-t-il fièrement. La Loi me donne le droit de porter votre nom... un nom dont je suis fier et dont je saurai me rendre dignement, je vous le jure...
M. de Mayeran demeura silencieux. Il se sentait au fond de lui-même, plus troublé qu'il ne voulait le laisser paraître par le fait même de la sincérité de son interlocuteur.
Un moment, il hésita :
— N'aurait-il pas tort ? N'aurait-il pas tort de se laisser aller à ce désir de voir le regard d'Irène se fixer sur lui avec une assurance si joyeuse ?

de chambre vint reconduire le jeune homme, la tête légèrement inclinée :
— Adieu, monsieur, et bonne chance...
Pierre se dirigea vers la porte, les jambes flageolantes, s'enfuyant de la pièce sombre et triste.
Quand il eut disparu, M. de Mayeran se laissa retomber dans son fauteuil, devant la table de travail encombrée de papiers, et soupira comme si quelque obscur regret l'effleurait. Mais bientôt, il releva la tête, promena autour de lui des yeux durs et d'un air de défi, il murmura :
— Voici l'édifice passé enfin abol...
Et son maigre visage reprit son impassibilité.
Pierre était sorti comme un fou de cette demeure où venait de l'atteindre le coup le plus imprévu.
Il descendait l'avenue du Bois, marchant au hasard, à la façon de quelqu'un qui vient d'être désemparé et qui n'a pas encore pleinement conscience de ce qu'il fait.
Il lui semblait qu'un grand vide était en lui, où tourbillonnaient des idées confuses et sans liaison.
Il n'avait plus de famille... plus de nom... plus rien qui lui appartint, pas même ce souvenir de lui-même, lesquels on se console aux jours de malheur.
Cet homme qui croyait un père venant de le déposséder de tout... il avait essayé de saisir même ce qui devait lui rester, à jamais sacré, la mémoire de sa mère...
— Ma mère...
Il avait prononcé ces deux mots à mi-voix et s'étonnait de l'étrange consonance qu'ils produisaient dans sa bouche.
Il n'y avait pas beaucoup pensé jusqu'à lors, n'étant point de ces êtres tendres qui

éprouvent l'inquiétante nostalgie des câlineries maternelles.
Mais voilà que, dans le désarroi atroce qu'il se débattait, c'était la seule pensée qui lui venait à l'esprit : savoir quelque chose d'elle... lui trouver des excuses... se rapprocher au moins à la douceur de penser à elle sans amertume et sans rancune.
Il décida de se rendre chez le notaire, tout de suite.
La fortune que lui offrait M. de Mayeran, lui était attachée par une grande importance. Il était à l'âge où les questions pécuniaires ne le complètent guère.
Ce qu'il voulait, c'était arracher à M. Trentain des renseignements précis sur sa mère, et apprendre le nom de son père. Il descendit et soudain s'aperçut qu'il tenait toujours sa valise à la main.
Il avait un hôtel qui affichait en lettres d'or « Central Palace ».
L'entra, le temps de confier son bagage au portier et de rentrer dans sa chambre. Il était à l'âge où les questions pécuniaires ne le complètent guère.
Ce qu'il voulait, c'était arracher à M. Trentain des renseignements précis sur sa mère, et apprendre le nom de son père. Il descendit et soudain s'aperçut qu'il tenait toujours sa valise à la main.
Il avait un hôtel qui affichait en lettres d'or « Central Palace ».
L'entra, le temps de confier son bagage au portier et de rentrer dans sa chambre. Il était à l'âge où les questions pécuniaires ne le complètent guère.
Ce qu'il voulait, c'était arracher à M. Trentain des renseignements précis sur sa mère, et apprendre le nom de son père. Il descendit et soudain s'aperçut qu'il tenait toujours sa valise à la main.

Son étonnement grandit tout à coup, douloureux.
Il eut un brusque besoin d'agir pour calmer le frémissement qui lui brûlait les tempes.
Il héla un taxi et, quelques minutes plus tard, arrivait chez M. Trentain.
Le notaire de M. de Mayeran, qui avait été également celui de Mme Porumet, était un homme âgé déjà, qui ne recevait plus aucun client, sans leur donner l'impression qu'ils étaient en visite dans son salon plutôt qu'en consultation dans son cabinet.
Il eut à l'adresse de Pierre un sourire bienveillant et, tout en tournant entre ses doigts le mot que celui-ci lui avait fait passer :
— M. d'Arvanche, n'est-ce pas ? dit-il.
Pierre tressaillit en entendant appeler de ce nom, qui lui avait été familier jadis et qu'on lui imposait maintenant.
Seulement, comme il était très jeune et inexpérimenté, les paroles et les gestes de